

[A propos](#)

[Contact](#)

[Membres](#)

[Boutique](#)

[Faire un don](#)

Taille du texte:

Imprimez: 

[ignants- Enseigner: faire oeuvre d'humanisation](#)

[Regard d'une Syrienne sur son pays](#)

[Conflit étudiant](#)

La une

[Grèce-Allemagne : qui doit à qui ?](#)

[Le Mali, nouvelle victime désignée d'actives ingérences néocoloniales françaises](#)

[Le Pacte budgétaire européen](#)

[Une bombe dans les champs d'OGM](#)

[Des géants du médicament condamnés à 11 Mds de dollars pour leurs méfaits](#)

[Pourquoi Israël se réjouit tant des tensions entre le Canada et l'Iran...](#)

[Retour sur Ground Zero](#)

[Benoit XVI au Liban: rejet du fondamentalisme et appel à l'arrêt de l'envoi d'armes en Syrie](#)

[Tony Blair doit être jugé à la Haye pour](#)

[Tous les articles](#)

ACTUALITÉS

LES PLUS PARTAGÉS

RÉGIONS

THÈMES

ANALYSES

Inscrivez-vous à la Newsletter*

entrez votre email ici

OK

Faire un don maintenant

Recherche

Liste des pays

Auteurs

SAB KUCH BIKTA HAI
Find used Items

	
Painting FROM ₹ 300	Sofa FROM ₹ 8,500

www.olx.in 

Georges Ibrahim Abdallah: L'honneur des Arabes, le remord des militants, le parfait contre-exemple des opposants arabes modernes

De [René Naba](#)

Global Research, octobre 07, 2012
renenaba.com

Région : Europe, Moyen Orient
Thème : Loi et Justice
In-depth report: LA PALESTINE

AKAI
DUAL SIM MOBILES WITH CAMERA

BUY 1 GET 1 FREE

₹ 2,995
₹ 2,489

naaptol
shop right - shop more
Buy Now

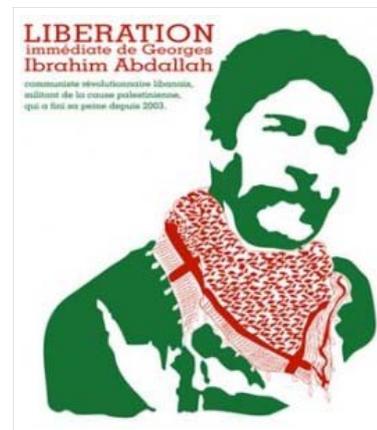


La procédure judiciaire concernant la 8e demande de libération de Georges Ibrahim Abdallah suit son cours.

Le tribunal d'application des peines tiendra audience à Lannemezan le 23 octobre à 14h30 en présence de Georges Ibrahim Abdallah et de son avocat afin de statuer sur sa demande de libération déposée le 24 janvier 2012. Nullement l'effet du hasard, la date de comparution du militant libanais pro palestinien coïncide avec la date anniversaire de son arrestation en 1984. Elle marquera l'entrée de Georges dans sa 29e année de détention. Pour mémoire, dans la foulée de son séjour passage au Centre national d'évaluation de Fresnes, Georges Abdallah a subi des entretiens sensés évaluer la dangerosité de son engagement politique. La commission pluridisciplinaire avait émis un avis négatif à sa demande de libération.

Selon un arrêté du 3 novembre 2008 (loi sur la rétention de sûreté), dans le cadre de la libération conditionnelle des condamnés à perpétuité, un avis consultatif de la commission pluridisciplinaire est obligatoire. Les juridictions ne pouvant accorder une libération conditionnelle sans l'avoir préalablement recueilli.

Georges Ibrahim Abdallah, militant pro palestinien d'origine libanaise, emprisonné en France depuis 28 ans, est l'objet d'un invraisemblable déni de droit de la part de la France, dans l'indifférence générale de l'opinion arabe et internationale, particulièrement libanaise.



Incarcéré depuis 1984, Georges Ibrahim Abdallah a battu le record détenu jusque-là par Nelson Mandela (24 ans), le chef du combat nationaliste sud-africain, et revendique désormais le titre de « Doyen des prisonniers politiques dans le Monde ». L'homme, il est vrai, est atypique en ce que son parcours transcende les traditionnels clivages ethnico religieux qui constituent les habituelles grilles de lecture du conflit israélo-palestinien.

Suivre Mondialisation.ca



Mondialisation.ca on Facebook
Like 2,465
Facebook social plugin

Mondialisation.ca sur Twitter

Italie. L'imposture de Mario Monti <http://t.co/atm4NN5r> about 17 hours ago from [Tweet Button](#)

Suivre @CRM_CRG 298 abonnés

Nos livres (anglais)



Towards a World War III Scenario
by Michel Chossudovsky

Buy Now!



America's "War on Terrorism"
by Michel Chossudovsky

Buy Now!



Globalization of Poverty and the New World Order
by Michel Chossudovsky

Buy Now!



Seeds of Destruction: Hidden Agenda of Genetic Manipulation
by F. William Engdahl

Buy Now!



SPECIAL: America's "War on Terrorism" + Globalization of Poverty
by Michel Chossudovsky

Buy Now!



SPECIAL: Global Economic Crisis + Globalization of Poverty
by Michel Chossudovsky

Buy Now!



The Global Economic Crisis
by M. Chossudovsky and A. G. Marshall

Buy Now!

Boutique en ligne

Militant communiste issue d'une famille chrétienne du Nord-Liban, ancien élève des congrégations religieuses chrétiennes françaises au Liban, Georges Ibrahim Abdallah a été condamné à la peine maximale prévue par la loi, pour l'exécution d'un responsable du Mossad israélien et celle d'un attaché militaire américain à Paris en 1982.

Au-delà du bien-fondé de sa condamnation sur la base de preuves sujettes à caution, l'homme a purgé sa peine. Libérable depuis 10 ans, il a été maintenu en détention sur ordre direct des États-Unis, aiguillonnés en sous-main par Israël. Pour l'exemple, au prétexte qu'un « crime de sang » a été commis à l'encontre de personnes représentants des autorités publiques.

Le standard israélien et le précédent Samir Kintar.

Un crime de sang de nature « terroriste » est imprescriptible en Israël de même que la peine y afférente. Par crime de sang s'entend tout acte commis par un étranger (goy) ayant abouti au meurtre et à l'assassinat d'un Israélien, qui se définit d'ailleurs par acte de terrorisme. Les règlements de compte au sein de la mafia juive américaine ou au sein de la mafia israélienne ne figurent pas dans cette catégorie de même que les crimes passionnels.

Israël s'est exonéré des massacres de Sabra Chatila, en septembre 1982, à Beyrouth, faisant valoir, selon le premier ministre de l'époque, Menahem Begin que « Des goyins ont tué d'autres goyins en quoi Israël est responsable? »

Sans la moindre faveur Georges Ibrahim Abdallah, il serait judicieux, pour ce qui est de crimes concernant des ressortissants israéliens, d'appliquer de la jurisprudence israélienne à son cas, dans une sorte de démonstration par l'absurde.

Samir Kintar, le militant libanais pro palestinien, a commis un attentat en Israël même provoquant une dizaine de victimes dont plusieurs morts. Son crime est théoriquement imprescriptible et sa peine aussi.

Pourtant Kintar, Doyen des prisonniers politiques arabes en Israël, a été libéré après 24 ans de captivité au terme d'un échange, matérialisé par la restitution de dépouilles de soldats israéliens contre sa libération et celle de plusieurs dizaines de prisonniers libanais, palestiniens et arabes.

Devant une telle disparité de traitement, la question qui se pose est de savoir « pourquoi ce qui est bon pour Israël n'est pas bon pour la France », un pays pourtant souverain? Ou, alors, faudrait-il tuer deux soldats israéliens pour obtenir la libération de Georges Ibrahim Abdallah, en échange de leurs dépouilles?

Au-delà du débat sur la matérialité de ce crime, en dépit de l'inégalité des rapports de force, en raison précisément de cette inégalité des rapports des forces exigeons la déportation de cette affaire et saisine de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Une condamnation de la France par les instances européennes serait une victoire éclatante de grande portée stratégique et psychologique en ce qu'elle aura sanctionné un déni de droit d'un pays se réclamant abusivement comme étant le « Pays des Droits de l'Homme. »... qui se serait rendu coupable d'abus de droit Que la France respecte ses lois, l'expression de la volonté générale représentée par l'Assemblée nationale, artisan du Code Pénal.

Une peine a été accomplie dans sa totalité. Elle implique la libération du détenu. Une libération qui n'est pas une faveur, mais par application du principe de la légalité des délits et des peines.

La peine, accomplie de manière exemplaire, c'est-à-dire en conformité avec les règles de bonne conduite, ouvrirait droit à une libération anticipée. Cela n'a pas été le cas. Mais cela ne doit pas se compenser pour autant par une détention sinon illégale, à tout le moins arbitraire.

L'application d'un droit ne constitue pas une faveur, mais une obligation morale. Le Droit applicable en France par la France pour l'honneur de la France. Georges Ibrahim Abdallah est le parfait contre-exemple des opposants modernes arabes qui se déploient off-shore téléguidés depuis les chancelleries des anciennes puissances coloniales, en costume cravate et des golden-cartes de crédit alimentées par les pétrodollars monarchiques. Son incarcération prolongée signe une forme de forfaiture, le propulsant par contrecoup, au rang du symbole du militantisme intégral.

Georges Ibrahim Abdallah, doyen des prisonniers politiques arabes en France, est l'honneur des Arabes, la conscience des révolutionnaires, le remord vivant des militants de tous bords. Que les hommes épris de paix et de justice dans le Monde nous rejoignent dans ce combat pour le respect de la parole de la France tant il importe que la France respecte sa parole ...pour que le monde puisse continuer à respecter la parole de la France. Georges Ibrahim Abdallah est citoyen d'honneur de Calonne-Ricouart et de Grenay.

Né le 2 avril 1951 à Al Qoubaiyat (Nord-Liban), militant communiste pro palestinien a été blessé lors de la première invasion israélienne du Sud Liban en 1978. Il passe pour avoir été le chef des FATL (Fractions armées révolutionnaires libanaises) dont il aurait dirigé depuis Lyon les opérations en France sous les pseudonymes Salih al-Masri et Abdu-Qad. En 1982, les FARL revendiquent l'assassinat de Charles R.Ray, attaché militaire américain à Paris, le 18 janvier 1982, ainsi que Yacov Barsimentov, diplomate israélien (le 3 avril 1982, et blessent gravement Robert Onan Homme, consul américain à Strasbourg. Arrêté à Lyon le 24 octobre 1984, il a été

condamné le 10 juillet 1986 à perpétuité par la Cour d'assises spéciale, sous les pressions conjuguées des États-Unis et d'Israël pour complicité d'assassinat le 28 février 1987.

Georges Ibrahim Abdallah a pour avocat Me Jacques Vergès.

En mars 2002, sa demande de libération est rejetée.

En novembre 2003, la juridiction de la libération conditionnelle de Pau a ordonné sa remise en liberté à condition qu'il quitte définitivement le territoire pour le 15 décembre. Dominique Perben, alors ministre de la Justice, fait appel de la décision, si bien que le 15 janvier 2004, Georges Ibrahim Abdallah voit sa libération rejetée.

Il est toujours incarcéré en 2012, après 28 années de détention et plusieurs demandes de libération. Le 19 mai 2012, André Delcourt, maire communiste de Calonne-Ricouart, nomme Georges Ibrahim Abdallah citoyen d'honneur de la ville de Calonne Ricouart. Un mois plus tard, le 19 juin 2012, Christian Champiré, maire communiste de Grenay, et les membres du conseil municipal ont nommé Georges Ibrahim Abdallah citoyen d'honneur de la ville.

René Naba



Articles de :
René Naba

Sur le même sujet:

Disclaimer: The contents of this article are of sole responsibility of the author(s). The Centre for Research on Globalization will not be responsible for any inaccurate or incorrect statement in this article. The Center of Research on Globalization grants permission to cross-post original Global Research articles on community internet sites as long as the text & title are not modified. The source and the author's copyright must be displayed. For publication of Global Research articles in print or other forms including commercial internet sites, contact: publications@globalresearch.ca

www.globalresearch.ca contains copyrighted material the use of which has not always been specifically authorized by the copyright owner. We are making such material available to our readers under the provisions of "fair use" in an effort to advance a better understanding of political, economic and social issues. The material on this site is distributed without profit to those who have expressed a prior interest in receiving it for research and educational purposes. If you wish to use copyrighted material for purposes other than "fair use" you must request permission from the copyright owner.

For media inquiries: media@globalresearch.ca

Copyright © René Naba, renenaba.com, 2012

English Français
Español Italiano
Deutsch Português
srpski العربية

Actualités

Liste des pays

Auteurs

Les plus partagés

Liens

Contactez-nous

Themes

Crimes contre l'humanité
Loi et Justice
Histoire, société et culture
11 sept. Guerre au terrorisme
Désinformation médiatique

Politique et religion
Science et médecine
Nations Unies
Droits des femmes

Geographic Region

États-Unis
Canada
Moyen Orient
Amérique latine & Caraïbe
Europe
Afrique subsaharienne
Russie et CEI
Asie
Océanie

[Vie privée](#)

Copyright © 2005-2012 Mondialisation.ca